

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 février 2024

**LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 19

présenté par

M. Davi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le taux : « 30 % » est remplacé par le taux : « 50 % » »

les mots :

« les mots : « à 30 % » sont remplacés par les mots : « ne peut être inférieur à 10 % ni supérieur à 50 % » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des député.es membres du groupe parlementaire LFI-Nupes vise à instaurer un plancher minimal d'amende en cas de non-respect des stocks de sécurité par l'industriel.

Afin de rendre réellement dissuasives les sanctions pouvant être prononcées par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), le relèvement des plafonds de sanction est certes nécessaire mais insuffisant afin de corriger la faiblesse des sanctions prononcées.

C'est pourquoi le présent amendement précise que le montant de l'amende infligée ne puisse être inférieur à 10% du chiffre d'affaires réalisé sur le médicament ou produit concerné par l'obligation de stock.